

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Juillet 2020

Présidence de Michèle RUBIROLA, Maire de Marseille

L'Assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 93 membres.

20/0187/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION, DES PROJETS PARTENARIAUX ET DE LA GESTION EXTERNALISEE - Bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2019 - Adoption du règlement intérieur.

20-35721-DEPPGE

- 0 -

Madame la Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), composée à parité d'élus du Conseil Municipal et de représentants d'associations locales, pour toute commune de plus de 10 000 habitants.

Cette commission examine notamment les rapports annuels d'activités établis par les délégataires de service public de la Ville de Marseille. Elle est également consultée pour tout projet de délégation de service public.

Chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente doit être présenté en Conseil Municipal. En l'espèce, en 2019, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie sous la présidence de Maître Roland BLUM les 3 juin, 10 septembre et 18 novembre 2019.

Ont été présentés en 2019 :

- les rapports annuels d'activité 2018 suivants :

* des Délégations de Service Public du secteur sportif :

- Complexe sportif René Magnac
- Centre équestre Marseille Pastré
- Palais Omnisports Marseille Grand Est

* des Délégations de Service Public du secteur culturel :

- Château de la Buzine
- Café musique de l'Affranchi
- Espaces culturels du Silo d'Arenc

* des Délégations de Service Public du secteur environnemental :

- Ferme pédagogique du Roy d'Espagne
- Ferme pédagogique de la Tour des Pins
- Ferme pédagogique du Collet des Comtes
- Relais nature St Joseph
- Relais nature de la Moline

tous

* des 27 Délégations de Service Public du secteur social, relatives aux Maisons pour

* de la Délégation de Service Public de restauration scolaire du premier degré

* de la Délégation de Service Public de stationnement payant sur voirie

abords

* du contrat de partenariat relatif à la reconfiguration du Stade Vélodrome et de ses

- les projets de renouvellement des Délégations de Service Public suivantes :

* Palais Omnisports Marseille Grand Est

* Ferme pédagogique du Roy d'Espagne

* Espaces culturels du Silo d'Arenc

- le projet de lancement de la nouvelle Délégation de Service Public suivante :

* Maison pour Tous « Ruffi »

- les synthèses de rapports annuels d'activité 2018 des deux délégations de service public de la Métropole Aix-Marseille Provence suivantes, communiquées pour information :

* Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

* Eau/assainissement

L'annexe 1 à la présente délibération retrace l'activité de la Commission en 2019.

Le règlement intérieur de la Commission étant par ailleurs obsolète, il convient de le moderniser afin d'introduire la dématérialisation des échanges, l'introduction de suppléants pour favoriser la participation des membres, la clarification des incompatibilités. Ce règlement intérieur figure en Annexe 2 à la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE,
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, NOTAMMENT
SON ARTICLE L1413-1
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Est pris acte du bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2019 figurant en annexe 1.

ARTICLE 2

Est approuvé le règlement intérieur de la CCSPL figurant en annexe 2 .

ARTICLE 3

Madame la Maire, ou son représentant, est autorisée à signer tous actes ou documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME LA MAIRE
Signé : Michèle RUBIROLA**

Le Conseiller rapporteur de la Commission ECONOMIE, FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme
LA MAIRE DE MARSEILLE**

Michèle RUBIROLA